



Conseil communautaire du jeudi 13 février 2025 Procès-verbal

Date d'envoi de la convocation : 7 février 2025
Nombre de conseillers en exercice : 50
Nombre de conseillers présents : 44
Nombre de conseillers absents : 6
 Dont suppléés : 1
 Dont pouvoirs : 2
Nombre de votants : 47

Le treize février deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Fontaine-Française, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024
2. Nomination d'un secrétaire de séance
3. Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président
4. Election à la 7ème vice-présidence de la Communauté de communes
5. Election d'un membre à l'office intercommunal de la culture
6. Election d'un membre au conseil d'exploitation de l'office de tourisme
7. Election d'un membre au conseil d'établissement de l'Ecole des 3 Arts
8. Eau et assainissement : restitution du diagnostic
9. Restauration : situation de la cuisine centrale
10. Adoption du contrat opérationnel de mobilité du bassin du dijonnais
11. Convention de mise à disposition des services techniques communaux pour l'entretien des bâtiments scolaires
12. Renouvellement de la convention de prestation de service pour l'entretien et le suivi technique des locaux de la piscine intercommunale
13. Avenant à la convention d'adhésion à l'agence technique départementale Ingénierie Côte d'Or (ICO)
14. Ouverture des crédits en investissement avant le vote du Budget Primitif
15. Créances éteintes
16. Information sur la trésorerie
17. Questions diverses

Étaient présents : Georges APERT – Bruno BETHENOD – Marc BOEGLIN - Laurent BOISSEROLLES – François BOLOT – Christophe CADET – Anne CATRIN – Roland CHAPUIS – Christian CHARLOT - Marie-Françoise COLLINET – Roland de BRETTEVILLE – Gérard DEGUY – Caroline DEMONGEOT – Martine DESCHAMPS – Emmanuel DONICHAK – Franck GAILLARD – Nathalie GAVOILLE – Bernard GRIBELIN – Denis JACQUOT – Véronique JEANDET – Isabelle LAJOUX – Hervé Le Gouz de SAINT SEINE – Didier LENOIR - Jean-Claude MARCAIRE – Marcel MARCEAU - Michel MAROTEL - Dominique MATIRON – Virginie MEUNIER – Patrick MOREAU – Cécile MOUREAUX – Bernard PETIT – Didier PETITJEAN – Gérard PONSOT – Brigitte PORCHEROT – Isabelle QUIROT – David RICHARD - Jean-Marie ROSEY - Marie-Claude ROUGEOT – Christian ROY – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Elise THEUREL – Laurent THOMAS – Nicolas URBANO.

Étaient excusés : André JOURDHEUIL – Séverine PRUDHOMME – Robert ROBLOT.

Étaient absents : Cyril BELLANT - Jean-François MICHON – Jérôme SOUILLOT.

Ont donné pouvoir : André JOURDHEUIL pouvoir à Nicolas URBANO - Séverine PRUDHOMME pouvoir à Marie-Claude ROUGEOT.

Suppléants présents : Max CLEMENT

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Après avoir procédé à l'appel, le Président constate que le quorum est atteint.
Le Président débute la séance en rendant hommage à Henri LECHENET, Vice-Président au tourisme, décédé le 25 décembre dernier.

Il fait ensuite un point d'actualités :

SLIME Côte d'Or 2025-2025 : M. Mickaël FIESSE présente le programme de lutte contre la précarité énergétique « SLIME Côte d'Or 2024-2025 ». Il précise qu'une fiche de repérage est mise à disposition des élus pour signaler des personnes qui seraient en situation de précarité énergétique.

R. de BRETTEVILLE demande quelles sont les orientations proposées, si elles consistent en des aides ou des services.

M.FIESSE précise que le dispositif SLIM n'a pas de financements propres, son rôle est d'accompagner pour l'accès aux subventions et d'orienter auprès des services compétents comme les services sociaux des départements.

Forum de l'emploi saisonnier : le Président indique que le prochain forum de l'emploi saisonnier se déroulera le mardi 25 février 2025 au Forum à Mirebeau.

Ecole des 3 Arts : V. MEUNIER présente l'agenda des manifestations de l'Ecole des 3 Arts de février à avril.

1. **Nomination d'un secrétaire de séance**

Rapporteur : Didier LENOIR

Nicolas URBANO est nommé secrétaire de séance.

2. **Arrêt du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2024**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** le procès-verbal du conseil communautaire du 05 décembre 2024.

3. **Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil au Président**

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation :

- **Restauration** : attribution du marché de fourniture de barquettes alimentaires à l'entreprise Firplast pour un montant annuel de 13 247,36 € TTC.

4. **Election à la 7^{ème} Vice-Présidence de la Communauté de Communes**

Rapporteur : Didier LENOIR

Didier PETITJEAN et Virginie MEUNIER sont nommés assesseurs.

Après appel candidature, M. Laurent BOISSEROLLES et M. Roland de BRETTEVILLE déclarent être candidats.

Le dépouillement du vote réalisé à bulletin secret a donné le résultat suivant :

- **M. Laurent BOISSEROLLES : 31 voix**
- **M. Roland de BRETTEVILLE : 14 voix**
- **Bulletins blancs ou nuls : 2**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à bulletin secret :

DECIDE de proclamer Monsieur Laurent BOISSEROLLES, 7^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois et le déclare installé.

5. Election d'un membre à l'office intercommunal de la culture

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la désignation d'un membre à l'office intercommunal de la culture par un vote à main levée,

DECIDE de proclamer Monsieur Laurent BOISSEROLLES, délégué au sein l'office intercommunal de la culture.

6. Election d'un membre au conseil d'exploitation de l'office de tourisme

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la désignation d'un membre au conseil d'exploitation de l'office de tourisme par un vote à main levée,

DECIDE de proclamer Madame Anne CATRIN déléguée au sein du conseil d'exploitation de l'office de tourisme.

7. Election d'un membre au conseil d'établissement de l'Ecole des 3 Arts

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de procéder à la désignation d'un membre au conseil d'établissement de l'Ecole des 3 Arts par un vote à main levée,

DECIDE de proclamer Monsieur Laurent BOISSEROLLES délégué au du conseil d'établissement de l'Ecole des 3 Arts.

8. Eau et assainissement : restitution du diagnostic

En propos liminaires, le Président remercie les communes et les syndicats qui se sont pleinement investis pour transmettre les informations au bureau d'études ainsi que le cabinet Mazars et particulièrement Vincent VENANZI pour l'analyse financière, Jean-Philippe THEVENET pour l'analyse technique et Maître Mélanie HAMON pour l'analyse juridique.

Il souligne que cet état des lieux est une photographie de l'existant qui se veut la plus proche possible de la réalité même si elle reste perfectible si toutes les informations n'ont pas encore été communiquées au bureau d'études.

Il ajoute qu'en l'état actuel du droit, les compétences eau et assainissement sont transférées au 1^{er} janvier 2026.

Les cabinets Forvis-Mazars, Admys Avocats et Berest ingénierie présentent le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude pour l'accompagnement au transfert des compétences eau et assainissement.

Maître HAMON précise qu'une proposition de Loi supprimant l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026, approuvée par le Sénat, sera examinée par l'Assemblée Nationale entre le 11 et le 13 mars 2025.

Interventions :

I. QUIROT demande ce qu'il en est de l'assainissement non collectif.

V. VENANZI précise que cela relève du service public de l'assainissement non collectif, compétence distincte de l'assainissement collectif qui ne relève pas de l'étude, comme les eaux pluviales.

Le Président précise qu'une conférence des maires sur la 2^{ème} phase de l'étude aura lieu le mercredi 26 mars 2025 en présence des Présidents de syndicats concernés.

9. Restauration : situation de la cuisine centrale

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité : **APPROUVE** la poursuite du travail avec la Communauté de communes Auxonne Pontailier Val de Saône en vue de créer une cuisine centrale commune.

APPROUVE le recours à une assistance à la maîtrise d'ouvrage afin d'analyser les modalités juridiques, financières et en termes de ressources humaines de la création d'une structure commune.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Interventions :

H. de ST SEINE demande combien d'agents sont concernés au sein de la Communauté de Communes.

Le Président précise que 6 agents sont concernés, ils ont été informés et ils seront associés à la démarche. Il souligne également que le Programme Alimentaire Territoire de la CC CAP Val de Saône correspond aux valeurs développées par la cuisine centrale.

M-C BONNET-VALLET souligne l'avantage d'avoir des agents déjà formés sur la Communauté de Communes Mirebellois et Fontenois. Elle ajoute que le taux de subvention escompté est volontairement pessimiste pour des raisons de prudence, ce projet sera éligible à la DETR et aux subventions du Conseil départemental.

R. de BRETTEVILLE souligne qu'il est important que les producteurs locaux de Mirebeau continent d'avoir accès à la cuisine centrale à Auxonne.

Le Président précise qu'il faut relativiser la notion de local qui ne se limite pas au territoire de l'EPCI, il est difficile de s'approvisionner sur le territoire strictement intercommunal. Il y a peu d'approvisionnement en légumes sur le territoire de la Communauté de Communes, la légumerie présentera un vrai avantage.

M-C BONNET-VALLET ajoute que les 2 CC sont déjà dans le même PÉTR.

B. BETHENOD se dit très favorable au projet commun avec Cap Val de Saône compte-tenu de l'augmentation des effectifs et de l'impossibilité d'agrandir les locaux, travailler ensemble permettra d'améliorer les choses.

L. BOISSEROLLES s'interroge sur la composition des structures (société publique locale ou syndicat mixte) et si le Département serait partie-prenante.

C. BERNETTES précise que ce sont les membres fondateurs qui déterminent la gouvernance (statut ou pacte de partenaires). Le syndicat mixte nécessitera la modification du SDCI donc il sera plus long à créer que la société publique locale. S'il y a un partenaire privé, c'est une SEMOP avec moins de gouvernance publique.

M-C BONNET-VALLET indique qu'il faut rester simple dans le montage juridique, la participation du Département n'est pas envisagée. Les Communautés de Communes ne porteront pas l'investissement qui reviendra à la société ou au syndicat.

10. Adoption du contrat opérationnel de mobilité du bassin du dijonnais

Rapporteur : Denis JACQUOT

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin dijonnais.

AUTORISE le Président à signer tout acte et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

11. Convention de mise à disposition des services techniques communaux pour l'entretien des bâtiments scolaires

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, par 45 voix pour et 2 abstentions :

APPROUVE la convention type de mise à disposition des services techniques communaux pour l'entretien des bâtiments scolaires.

AUTORISE le Président à signer les conventions à intervenir avec les communes concernées.

Interventions :

H. de ST SEINE précise qu'il s'abstient sur ce dossier car sur sa commune, le coût horaire s'élève à 29 €

12. Renouvellement de la convention de prestation de service pour l'entretien et le suivi technique des locaux de la piscine intercommunale

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de prestation de service pour l'entretien technique de la piscine intercommunale.

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir avec la commune de Mirebeau.

13. Avenant à la convention d'adhésion à l'agence technique départementale Ingénierie Côte d'Or

Rapporteur : Didier LENOIR

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

APPROUVE l'adhésion à l'Agence technique Ingénierie Côte-d'Or le Département pour un montant de 500 € par an, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans limite de durée, à compter du 1^{er} janvier 2025.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025.

AUTORISE le Président à signer les documents afférents à cette adhésion.

14. Ouverture des crédits en investissement avant le vote du Budget Primitif

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

AUTORISE l'ouverture de crédits au chapitre 21 à hauteur de 60 085 € avant le vote du budget primitif 2025, pour financer, entre autres, les dépenses suivantes :

- Réparation de la toiture du périscolaire de Mirebeau pour 45 600 € - Article 21318-133-284
- Achat de deux projecteurs pour l'école élémentaire de Beire pour 3 200 € - Article 21838-115-2121
- Changement de chauffage à la salle de musculation de Belleneuve pour 2 990 € - Article 21318-143-321
- Etude avant travaux de changement de chauffage de la piscine de Mirebeau pour 6 720 € - Article 21318-112-321

- Achat de mobilier pour le périscolaire à Mirebeau pour 1 335 € - Article 21848-88 - 284
- Achat d'une imprimante pour le périscolaire de Renève pour 240 € - Article 21838-115-284
- Travaux de réfection de la canalisation des eaux usées au périscolaire à Fontaine-Française pour 1 980 € - Article 21351-133-284

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2025.

15. Créances éteintes

Rapporteur : Laurent THOMAS

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :
APPROUVE l'effacement de la créance sus-citée d'un montant de 22.59 € par mandatement sur le compte 6542 du Budget Annexe Ordures Ménagères de la Communauté de communes.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2025.

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

16. Information sur la trésorerie

A la date du 13 février 2025, la trésorerie s'élève à 529 369 € sur le budget principal, sans tirage sur la ligne de trésorerie, et 175 162 € sur le budget annexe déchets ménagers sans tirage sur la ligne de trésorerie.

Le Président présente également l'évolution de la trésorerie depuis 2019.

17. Questions diverses

o /

Les prochains conseils communautaires auront lieu **les jeudis 10 avril 2025 à Mirebeau sur Bèze et 19 juin 2025 à Fontaine-Française.**

Les prochaines conférences des maires auront lieu **les mercredis 19 février 2025 et 26 mars 2025 à Mirebeau sur Bèze.**

La séance est levée à 22h45

Le Président,

Didier LENOIR

Le secrétaire,

Nicolas URBANO